

sensibles aux aspirations provinciales et régionales; et à amener le Canada à jouer avec vigueur un rôle sur la scène internationale. Le premier ministre a à maintes reprises fait remarquer que nous ne pouvons vivre en vase clos. Nous occupons sur la scène internationale une place très importante à tous égards.

Bien que la présente session ait été la plus longue de toute l'histoire canadienne, elle a aussi été la plus productive. On a présenté 137 projets de loi du gouvernement au Parlement dont, je le répète, plus de 100 ont obtenu la sanction royale. Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a fait état tout à l'heure de la mesure énergétique que le gouvernement a prise en ce qui a trait au logement. Nous sommes tous témoins de l'augmentation des mises en chantier domiciliaires et nous nous en félicitons. Cette mesure contribue de façon très importante à un renversement de la situation.

● (1640)

Le taux d'inflation a baissé; il se situe aux alentours de 6 p. 100. On sait que le ministre du Commerce et du Développement de l'Ontario l'a annoncé il y a quelques semaines, alors qu'il s'est joint au gouvernement du Canada pour dire aux Canadiens combien il est satisfait que nous ayons pu obtenir pareil résultat par des mesures prises en collaboration. Et ce sont des mesures importantes, si l'on songe aux transferts de responsabilités du gouvernement fédéral aux provinces et aux régions du pays.

Cet après-midi, le ministre des Finances n'a pas manqué l'occasion d'annoncer de bonnes nouvelles en réponse à une question qui lui a été posée pendant la période des questions. Il a parlé des taux d'intérêt qui sont maintenant d'environ 10 p. 100, du taux préférentiel des banques, de la baisse du taux pour les hypothèques d'un an et du taux raisonnable pour les hypothèques de cinq ans.

On s'était engagé à aider les agriculteurs et la petite entreprise, et des mesures importantes ont été prises: on a modifié la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur les prêts aux petites entreprises, et l'on a prolongé de neuf mois la date d'échéance des prêts garantis, la portant du 30 juin 1982 au 31 mars 1983. On a porté de \$20,000 à \$60,000 la limite de l'assurance-dépôts. On a également mis en vigueur le programme spécial d'aide financière aux agriculteurs.

Le député de Burin-Saint-Georges a parlé des mesures visant à protéger les citoyens âgés au moyen du supplément du revenu garanti. Un comité spécial étudiera notre régime de pensions de manière approfondie, et un Livre vert devrait être publié au début de 1983. Le groupe de travail parlementaire spécial chargé d'étudier les perspectives d'emploi pour les années 80 a été créé à l'été 1980 et a présenté son rapport en octobre 1981. Au cours de l'été 1980, on a fait preuve d'imagination en créant les projets de services communautaires du Canada et le programme canadien de développement communautaire; en janvier 1982, des fonds supplémentaires ont été attribués à ces programmes. Il y a également le programme d'emplois d'été pour les jeunes, qui sera annoncé bientôt.

Tous ces programmes apportent une aide importante durant les mois d'hiver, monsieur le Président. Les étudiants universitaires seront bientôt sur le marché du travail, et ces programmes les aideront grandement dans une situation difficile.

### *Les subsides*

On a également donné plus d'ampleur au programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, annoncé conjointement en juin 1981 par les ministres de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), du Travail (M. Caccia), et de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (M. Lumley).

Je pourrais mentionner une foule d'autres mesures, comme le programme qui aide les femmes à s'intégrer dans les secteurs d'emplois non traditionnels, les programmes d'action positive, le programme pour les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, les programmes pour les autochtones, pour nos jeunes, et bien d'autres. Tous les secteurs de la société ont bénéficié des résultats directs des mesures prises par le gouvernement fédéral, conformément aux engagements pris dans le discours du trône.

Au début de mon exposé, j'ai dénoncé le négativisme et le manque d'imagination de l'opposition officielle qui n'a pas trouvé mieux que cette motion aujourd'hui. Les conservateurs ont abordé une question qui est d'une grande importance pour tous les Canadiens. Quand ils en auront fini de se choisir un chef, ils seront peut-être enfin dirigés, mais en attendant, la Chambre des communes est bien mal prise d'être obligée d'étudier une motion comme celle dont nous sommes saisis cet après-midi.

Pendant que les conservateurs jouent aux prophètes de malheur et s'efforcent de voir tout en noir, je perçois clairement les avantages dont jouissent les Canadiens de toutes les régions et certainement ceux de la région de l'Atlantique. Je sais par expérience que dans ma propre province, dans le nord du Nouveau-Brunswick, grâce aux paiements de transfert du gouvernement fédéral, nous avons été en mesure de faire énormément de bien dans le cadre de l'entente générale sur le développement et à des ententes subsidiaires sur l'agriculture, le tourisme, et ainsi de suite.

Je voudrais conclure mon intervention de cet après-midi en faisant quelque chose que vous allez sûrement m'interdire, monsieur le Président. Cette brochure . . .

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. Indépendamment du fait que j'allais appliquer l'article du Règlement qui interdit la présentation d'objets à la Chambre, le temps imparti au député est écoulé. Je dois donc passer la parole aux députés qui ont des questions à poser ou des observations à faire.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il connaît la différence entre une séance et une session. Cette question revêt une certaine importance puisque le mot session a été rayé du texte de la Constitution et remplacé par le terme séance. Cela risque de nous amener à la situation que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a évoquée dans sa question au député de Burin-Saint-Georges, à savoir que les députés pourraient fort bien siéger un jour et adopter un projet de loi d'ensemble et être renvoyés ensuite dans leur foyer pour un an. Le député pourrait-il nous expliquer la différence entre une séance et une session? Pourrait-il nous dire par ailleurs si nous n'avons pas prolongé indûment la présente session parlementaire telle qu'elle était définie dans l'ancienne constitution?